



REGLEMENT DES TROPHEES



TROPHEE DU BERRY

Art. 1

Il est créé un trophée dit « **Trophée du Berry** » visant à récompenser les qualités cynophiles des chiens continentaux et britanniques participant aux field trials d'automne sur gibier naturel et **réservé aux conducteurs amateurs.**

Art. 2

Ce challenge est institué par l'A.A.F.T. (Amicale des Amateurs de Field Trials). Il prendra en compte les concours suivants :

- Field de Genouilly (18)
- Field de Déols (36) sur les deux journées

Art. 3

Il sera remis un trophée, **acquis définitivement annuellement**, à l'issue du dernier concours organisé par l'A.A.F.T., récompensant le meilleur chien continental et britannique **ayant participé obligatoirement aux 3 épreuves.**

Art. 4

Le financement annuel de ces deux challenges se fera par l'association organisatrice.

Art. 5

Le vainqueur dans chaque catégorie, continentaux et britanniques, sera déterminé par addition des points lors des 3 présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT.....	10 points
RCACIT	9 points
EXCELLENT sans RCACIT, qu'importe le classement	8 points
TRES BON qu'importe le classement	5 points
BON	2 points

Ce barème sera majoré de 1 point pour les chiens classés en concours de couple soit :

CACT et CACIT	13 points
CACT et RCACIT	12 points
CACT	11 points
RCACIT	10 points
EXCELLENT sans RCACIT, qu'importe le classement	9 points
TRES BON qu'importe le classement	6 points
BON	3 points

Pas de changement pour le cumul CACT et CACIT ainsi que CACT et RCACIT.

En cas d'égalité de points, les chiens seront départagés à l'issue d'un barrage le soir du dernier concours, selon les règlements en vigueur de la Société Centrale Canine.